

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2015, 19 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
 la conseillère madame Édith Coulombe
 le conseiller monsieur Claude Lebel
 le conseiller monsieur Paul Beaulieu
 le conseiller monsieur Patrick Murray
 le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de Robert Miller, maire, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière et la directrice des communications et du greffe, sont également présentes.

De plus, Madame Hélène Renaud, directrice des finances et trésorière adjointe, assiste à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Acceptation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4. Bordereau de correspondance**
 - 4.1 Aucun
- 5. Comptes déposés à la séance du conseil**
 - 5.1 Aucun
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Aucun
- 7. Administration**
 - 7.1 Aucun
- 8. Finances**
 - 8.1 Financement permanent des règlements d'emprunt 13-686, 14-700 et 14-706 - Rapport des résultats de l'appel d'offre public – acceptation de l'offre de financement
 - 8.2 Financement permanent des règlements d'emprunt 13-686, 14-700 et 14-706 - Modification des termes prévus dans les règlements d'emprunt concernés – courte échéance
 - 8.3 Financement permanent des règlements d'emprunt 13-686, 14-700 et 14-706 - Concordance avec les règlements d'emprunt concernés
 - 8.4 Financement temporaire des règlements d'emprunt 15-725, 15-729, 15-730, 15-731, 15-733 et 15-735
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1 Aucun
- 10. Sécurité incendie**
 - 10.1 Aucun
- 11. Travaux publics et hygiène du milieu**

- 11.1 Rapport des demandes de soumissions**
- 11.1.1 Aucun
- 11.2 Recommandations de paiement**
- 11.2.1 Aucun
- 12. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 12.1 Aucun
- 13. Urbanisme et environnement**
- 13.1 Dérogations mineures**
- 13.1.1 Aucun
- 13.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale**
- 13.2.1 Aucun
- 14. Urbanisme et environnement**
- 14.1 Aucun
- 15. Divers**
- 15.1 Aucun
- 16. Période de questions**
- 16.1 Aucun
- 17. Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 19 h 03, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Rés. : 459-15

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par madame Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Finances

Rés. : 460-15

Financement permanent des règlements d'emprunt 13-686, 14-700 et 14-706 - Rapport des résultats de l'appel d'offre public – acceptation de l'offre de financement

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 13-686, 14-700, 14-706. la Municipalité souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

Considérant que la Municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 décembre 2015, au montant de 2 875 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Municipalité a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

1. Valeurs mobilières Desjardins inc.

148 000 \$	1,40000 %	2016
152 000 \$	1,60000 %	2017
157 000 \$	1,80000 %	2018
162 000 \$	2,00000 %	2019
2 256 000 \$	2,20000 %	2020

Prix : 98,49100

Coût réel : 2,51076 %

2. Mackie Research Capital Corporation Scotia Capitaux inc.

148 000 \$	1,30000 %	2016
152 000 \$	1,50000 %	2017
157 000 \$	1,80000 %	2018
162 000 \$	2,15000 %	2019
2 256 000 \$	2,40000 %	2020

Prix : 99,21400

Coût réel : 2,51719 %

3. Financière Banque Nationale inc.

148 000 \$	1,35000 %	2016
152 000 \$	1,60000 %	2017
157 000 \$	1,80000 %	2018
162 000 \$	2,00000 %	2019
2 256 000 \$	2,25000 %	2020

Prix : 98,57600

Coût réel : 2,53381 %

Considérant que l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu:

Que l'émission d'obligations au montant de 2 875 000 \$ de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.;

Que demande soit faite à ces dernières de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et

secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 461-15

**Financement permanent des règlements 13-686, 14-700 et 14-706 -
Modification des termes prévus dans les règlements d'emprunt concernés –
courte échéance**

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 875 000 \$ effectué en vertu des règlements numéro 13-686, 14-700 et 14-706, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury émettent des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :

Cinq ans (à compter du 21 décembre 2015 en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 13-686, 14-700 et 14-706 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 462-15

**Financement permanent des règlements d'emprunt 13-686, 14-700 et 14-706 -
Concordance avec les règlements d'emprunt concernés**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 875 000 \$.

Règlements d'emprunt numéros :	Pour un montant de \$
13-686	1 628 100 \$
14-700	406 589 \$
14-706	840 311 \$
TOTAL :	2 875 000 \$

Considérant que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 875 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21

décembre 2015 ;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de (CDS) ;

Que (CDS) agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et (CDS) ;

Que (CDS) procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou la directrice des finances en son absence) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises » ;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, (CDS) soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. de Charlesbourg
155, 76e Rue Est
Québec Québec, Québec G1G 5E1

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année ;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) ;

Que les obligations soient signées par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par : « La municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury », tel que permis par la Loi, a mandaté (CDS) afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 463-15

Financement temporaire des règlements d'emprunt 15-725, 15-729, 15-730, 15-731, 15-733 et 15-735

Considérant que la Municipalité est en voie de compléter les travaux prévus aux règlements numéro 15-725, 15-729, 15-730, 15-731, 15-733 et 15-735 totalisant 3 371 000 \$ et que les dépenses ont été financées temporairement par le fonds d'administration ;

Considérant que le financement permanent des travaux décrétés par ces règlements ne sera pas effectué avant le mois de mars 2016 ;

Considérant qu'il convient d'obtenir un financement temporaire de ces travaux afin d'assurer des liquidités suffisantes pour les opérations courantes ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que le conseil autorise le dépôt d'une demande d'emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg, Centre financier aux entreprises Desjardins de Charlesbourg, d'un montant de 3 371 000 \$, afin de pallier au manque de liquidités jusqu'au financement permanent des règlements d'emprunt numéro 15-725, 15-729, 15-730, 15-731, 15-733 et 15-735. Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 464-15

Levée de la séance

À 19 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire, maire

Je, Robert Miller, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

Sonia Bertrand,
Directrice des communications et du greffe